



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 mars 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 9 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois d'octobre 2019 sous la présidence de la République sud-africaine (voir annexe).

Ce récapitulatif a été établi par la Mission permanente de la République sud-africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Bien que les autres membres du Conseil aient été consultés, ce récapitulatif n'a pas vocation à refléter les vues du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
de l'Afrique du Sud  
(Signé) Jerry Matthews **Matjila**



## **Annexe à la lettre datée du 9 mars 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la République sud-africaine (octobre 2019)**

#### **Introduction**

Sous la présidence de la République sud-africaine, en octobre 2019, le Conseil de sécurité a tenu 25 séances publiques, dont 2 débats publics, ainsi que 2 réunions privées, 16 séances de consultations informelles et 6 séances de consultations plénières au titre des « Questions diverses ».

Il a adopté cinq résolutions et deux déclarations du Président et publié huit déclarations à la presse. Parmi les grandes manifestations organisées sous la présidence de l'Afrique du Sud, on peut citer : un débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : Mobiliser les jeunes en vue de faire taire les armes d'ici à 2020 » ; un débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits » et un débat public concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Conformément à la pratique établie à l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique du Sud a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire du Conseil pour le mois, que le Conseil de Sécurité a adopté à la consultation plénière du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

#### **Afrique**

Le 2 octobre, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : Mobiliser les jeunes en vue de faire taire les armes d'ici à 2020 », qui s'est concentré sur le rôle positif joué par la jeunesse africaine dans les processus de paix. La réunion a été enrichie par les contributions d'animateurs et animatrices de mouvements de jeunesse africains, dont l'Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse, Aya Chebbi. Les remarques des membres du Conseil étaient empreintes d'optimisme devant la jeunesse démographique du continent, mais aussi de la conscience que cette réalité démographique nécessiterait un investissement et un soutien important passant par des initiatives appropriées centrées sur l'éducation, la formation, l'esprit d'entreprise et les bassins d'emploi.

#### **République démocratique du Congo**

Le 3 octobre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs concernant la situation dans la région des Grands Lacs et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Il a informé le Conseil que de grands progrès avaient été faits en matière de gouvernance et de coopération régionale dans la région des Grands Lacs. Notamment, le Président récemment élu avait constitué un nouveau gouvernement et pris des mesures pour faire progresser la coopération régionale. Les efforts des pays de la région, Angola, Rwanda et Ouganda, visant à remédier à l'instabilité dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, ont été salués. L'Envoyé spécial du Secrétaire général a appelé les membres du Conseil à soutenir la tenue d'une conférence sur le développement de la région qui devrait avoir lieu à Kigali. Après l'exposé, le Conseil a tenu des consultations sur la question. Les membres du Conseil ont généralement

salué les progrès décrits dans la région des Grands Lacs, y compris au Burundi. Toutefois, certains membres du Conseil se sont montrés plus prudents et ont souligné l'importance du développement de la bonne gouvernance dans la région et la nécessité particulière d'améliorer l'état de droit et la liberté d'expression, notamment au Burundi, dont ils ont invité le Conseil à suivre de près l'évolution de la situation. Le Conseil a renouvelé son plein appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans l'accomplissement de son mandat, consistant à promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

Le 9 octobre, le Conseil s'est réuni pour examiner la situation en République démocratique du Congo. Il a entendu un exposé de la Représentante spéciale et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Leila Zerrougui, concernant la situation politique et sécuritaire, ainsi que les activités de la MONUSCO. Elle a décrit les évolutions positives constatées dans le pays, notamment la transition politique pacifique qui a vu la formation d'un nouveau gouvernement de coalition. Elle a appelé la communauté internationale à soutenir la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs dans son ensemble, afin de consolider ces acquis. Elle a également mentionné la réduction du nombre de cas d'Ebola, grâce aux efforts de coopération entre Kinshasa et ses partenaires. Toutefois, elle a noté avec une profonde inquiétude les récentes attaques de groupes armés contre des civils dans certaines régions du pays et demandé que les auteurs de ces attaques soient tenus de rendre des comptes. Les membres du Conseil ont généralement exprimé leur optimisme face aux évolutions positives mises en évidence par la Représentante spéciale, tout en partageant ses inquiétudes au sujet des cas de violence, ainsi que des questions telles que les préoccupations en matière de droits de l'homme et la poursuite de l'épidémie d'Ebola. À l'issue de la réunion, le Conseil a adopté le texte d'une déclaration à la presse rappelant que les personnes et entités participant ou fournissant un appui à des actes qui compromettent la paix, la stabilité et la sécurité de la République démocratique du Congo s'exposent à des sanctions en application de la résolution [2293 \(2016\)](#) du Conseil.

### **Soudan/Soudan du Sud**

Le 3 octobre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan sur la mise en œuvre des sanctions au Darfour. Le Conseil a été informé que la situation en matière de sécurité au Darfour restait caractérisée par des escarmouches entre les communautés, des attaques de milices contre des civils, des tensions dans les camps de personnes déplacées et d'autres problèmes de sécurité localisés, bien qu'il n'y ait pas eu de flambées de violence à grande échelle.

Le 15 octobre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2492 \(2019\)](#), qui prolonge jusqu'au 15 novembre 2019 le soutien apporté par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière du Soudan et du Sud-Soudan.

Le 17 octobre, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ([S/2019/816](#)). Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, qui a exprimé des impressions positives au sujet des progrès réalisés sur la voie de la paix dans le pays et a invité le Conseil à continuer d'apporter son soutien au renforcement et à la consolidation de ces acquis. Comme preuve de ces progrès, il a cité la signature, par le nouveau Conseil Souverain du Soudan et un certain nombre de groupes armés, de la Déclaration de Djouba sur

les mesures de confiance en prévision des négociations. Ainsi s'ouvrirait un processus de paix à l'échelle du pays qui devrait se conclure par un accord de paix d'ici le 14 décembre 2019. Sur la question du retrait de la MINUAD, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a proposé de plutôt reformater l'Opération et de l'axer sur cinq domaines prioritaires. Il a souligné qu'outre le problème des déplacés et de la criminalité, le Darfour continuait d'être en proie à des affrontements entre les forces de sécurité et un mouvement de lutte armée. Il a également réitéré l'appel du Secrétaire général à la levée de toutes les sanctions économiques et financières imposées au Soudan et à son retrait de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, ainsi qu'à un partenariat économique renforcé avec le pays. Dans leurs observations, les membres du Conseil de sécurité se sont montrés optimistes quant au fait que les évolutions positives décrites pourraient marquer un nouveau chapitre pour le pays. Certains membres ont aussi fait des observations concernant le retrait de la MINUAD, estimant que ce retrait devrait se faire dans le strict respect des résolutions antérieures du Conseil de sécurité. Un certain nombre de représentants ont souligné que la stratégie de retrait de la MINUAD devait donner la priorité à la protection continue des civils.

Le 24 octobre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix au sujet des faits nouveaux concernant la FISNUA. M. Lacroix a souligné qu'une coopération accrue entre le Soudan et le Soudan du Sud dans un certain nombre de domaines pourrait permettre aux deux pays de progresser sur le statut du territoire contesté d'Abyei. Les efforts déployés pour assurer conjointement la police sur le territoire n'ayant pas encore porté leurs fruits, la criminalité avait augmenté et des groupes armés étaient présents dans la région. Les deux pays devaient mettre en œuvre les résultats des discussions sur la gestion des frontières et renforcer leurs capacités en matière de renseignement, de protection, d'ingénierie, de médecine et d'expertise civile. Commentant la reconfiguration de la FISNUA, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a exprimé une préférence pour un report de la réduction des contingents jusqu'en avril 2020 et a salué le déploiement prévu de la police des Nations Unies en janvier 2020. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, Parfait Onanga-Anyanga, a également fait un exposé au Conseil par vidéoconférence depuis Addis-Abeba. Il a exprimé son optimisme devant la coopération accrue entre le Soudan et le Soudan du Sud, notamment les discussions de haut niveau sur les arrangements concernant le pétrole, la possibilité de nouveaux points de passage de la frontière, le redéploiement des forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la mise en place complète du Mécanisme de surveillance. Dans leurs observations, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au rôle joué par la FISNUA pour assurer la protection et la stabilité à Abyei et ont convenu que la reconfiguration de la mission devrait se faire en tenant compte des besoins sur le terrain. Certains membres ont appelé les gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à appuyer pleinement la FISNUA dans le déploiement de son personnel.

Le 31 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2495 \(2019\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUAD jusqu'au 31 octobre 2020.

### **Diplomatie préventive, prévention et règlement des conflits**

Le 7 octobre, le Conseil de sécurité a tenu un débat, à l'initiative de l'Afrique du Sud, sur le caractère central de la diplomatie préventive, de la prévention et de la résolution des conflits dans le contexte de la paix et de la sécurité en Afrique. Un certain nombre d'oratrices et d'orateurs ont pris la parole lors de cette réunion, dont des membres de la société civile et d'organisations régionales, ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres. Le débat a porté sur l'importance de la priorité accordée au chapitre VI de la Charte des Nations Unies,

de l'accent mis sur le règlement pacifique des différends et du déploiement des outils de diplomatie préventive du Conseil, tels que les bons offices du Secrétaire général. En général, les oratrices et orateurs ont salué les efforts et les résultats positifs des mécanismes mis en place sur le continent africain pour tenter de résoudre les tensions et les conflits par la diplomatie préventive et le dialogue.

### **Mali**

Le 8 octobre, le Conseil de sécurité s'est réuni pour discuter de la situation au Mali et en particulier de la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Mahamat Saleh Annadif, et du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, José Singer Weisinger (République dominicaine). Le Représentant spécial s'est concentré sur le processus politique, la situation de sécurité et le développement socio-économique du pays. Il a noté certains progrès du processus politique, notamment les consultations avec les différentes parties prenantes dans la perspective du lancement du dialogue national ouvert à tous, le 16 septembre 2019. Il a exhorté les membres du Conseil à encourager les parties qui ont suspendu leur participation à rejoindre le dialogue national. Les menaces sur la sécurité avaient diminué dans les communautés locales au cours de la période de référence ; toutefois, les tensions s'intensifiaient dans le centre du Mali et en particulier dans une communauté proche de la frontière avec le Burkina Faso. Le processus était entaché de difficultés liées à l'accélération du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. En ce qui concerne la question de la responsabilité effective, le Représentant spécial a souligné que les communautés n'avaient pas confiance dans les autorités maliennes.

Le Président du Comité a rendu compte des réunions du Comité, notamment avec le Groupe d'experts sur le Mali et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Il a également indiqué que cinq autres personnes avaient été inscrites sur la liste des sanctions pour entrave à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui comptait donc désormais huit personnes. Il a rendu compte au Conseil de la visite effectuée au Mali par le Comité du 16 au 18 octobre 2019, lors de laquelle il s'est entretenu avec la MINUSMA, les autorités maliennes, le Mécanisme de surveillance, le groupe d'experts et d'autres parties prenantes. Les membres du Conseil ont fait des déclarations qui toutes saluaient le dialogue national et les avancées constatées dans la mise en œuvre de certaines dispositions de l'accord de paix. Cependant, ils ont appelé les autorités maliennes à redoubler d'efforts pour le mettre en œuvre dans sa totalité. La réunion a abouti à l'adoption d'une déclaration à la presse exhortant fermement toutes les parties prenantes à mener le dialogue national ouvert à tous en recherchant un large consensus, et proposant, entre autres, des sanctions contre ceux qui entravaient ou menaçaient la mise en œuvre de l'accord de paix, tout en reconnaissant que la responsabilité à cet égard incombait en premier lieu aux autorités maliennes.

### **Guinée-Bissau**

Le 10 octobre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations au cours desquelles il a entendu un exposé sur la situation politique et le processus électoral en cours en Guinée-Bissau. Il a adopté une déclaration à la presse exprimant notamment son intention de suivre de près l'évolution de la situation dans le pays et réaffirmant la nécessité de soutenir le gouvernement actuel, formé à la suite des élections législatives du 10 mars 2019. Il a en outre exprimé son soutien au mandat qui

incombait à ce gouvernement de gérer les affaires de l'État et d'organiser des élections présidentielles. Il a également encouragé les acteurs politiques à recourir aux procédures juridiques et constitutionnelles pour régler tout différend électoral et à s'abstenir de tout acte de violence, de haine ou d'agression, afin d'assurer la stabilité et la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Le 31 octobre, le Conseil de sécurité, à la demande de la Côte d'Ivoire, qui assurait la fonction de rédacteur pour la Guinée-Bissau, a tenu des consultations privées afin de discuter de l'évolution de la situation politique dans le pays. Il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, Rosine Sori-Coulibaly, par liaison vidéo. Celle-ci a exprimé sa grande inquiétude face à la détérioration de la situation politique à trois semaines des élections présidentielles. Elle a sonné l'alarme au sujet d'élections qui menaçaient d'être un échec et un gâchis du fait de la situation politique résultant de la destitution du Premier Ministre et du gouvernement. Les membres du Conseil ont été unanimes à appeler au calme et à la retenue en Guinée-Bissau et à souligner la nécessité de tenir les élections présidentielles le 24 novembre 2019, comme prévu. Ils ont également demandé que les militaires s'abstiennent de s'engager dans les conflits politiques. En conséquence, la Présidente du Conseil de sécurité a fait une déclaration ([S/PRST/2019/13](#)) dans laquelle le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé par la situation sociale et politique et a encouragé les acteurs du pays à préserver la stabilité et à respecter les directives de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

### **Sahara occidental**

Le 8 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), Colin Stewart, qui a également procédé à un échange de vues avec les membres du Conseil et les représentants des pays fournissant des contingents ou des effectifs de police.

Le 16 octobre, le Conseil de sécurité a discuté de la situation au Sahara occidental dans le contexte de l'expiration, fin octobre 2019, du mandat de la MINURSO. Il était prévu que son mandat soit renouvelé pour une période de douze mois, proposition qui a reçu le soutien de la plupart des membres du Conseil. La réunion a également été consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général du 3 octobre 2019, conformément à la résolution [2440 \(2018\)](#), ainsi qu'à l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité au Sahara occidental. Le Conseil a entendu des exposés de la Sous-secrétaire générale pour l'Afrique, Bintou Keita, et du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), concernant le processus de nomination d'un nouvel Envoyé spécial et l'évolution de la situation, le Maroc ayant affirmé son engagement en faveur du processus politique et le Front POLISARIO son engagement dans les mesures de confiance pour faire avancer le processus. Dans son exposé, le Représentant spécial a indiqué que la situation dans le territoire restait calme, malgré des tensions politiques persistantes. Il a informé le Conseil que les cinq violations commises par le Maroc dont le Secrétaire général avait fait état dans son précédent rapport avaient été traitées par la MINURSO et que depuis l'exposé du mois d'avril, le Maroc n'avait commis aucune violation. Il a noté que la MINURSO travaillait sur un nouveau mécanisme avec le Front POLISARIO pour s'assurer qu'il s'abstienne également de toute violation et respectent le cessez-le-feu. Les membres du Conseil de sécurité ont remercié l'Envoyé personnel du Secrétaire

général, qui a démissionné, pour sa contribution, et ont demandé instamment que son successeur soit rapidement désigné afin de préserver l'élan du processus politique engagé entre les parties. Ils ont également appelé toutes les parties à rester engagées en faveur du processus politique. Le renouvellement du mandat de la MINURSO pour une période de 12 mois a été adopté par 13 voix pour, avec 2 abstentions (Fédération de Russie et Afrique du Sud). Dans leurs explications de vote, la majorité des membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur soutien à la prolongation de 12 mois du mandat de la MINURSO.

### **Soudan du Sud**

Le 20 octobre, l'Afrique du Sud et les États-Unis d'Amérique ont co-dirigé une mission du Conseil de sécurité au Soudan du Sud, ce qui leur a donné l'occasion de s'entretenir avec une série d'interlocuteurs, parmi lesquels les signataires de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Ils ont notamment rencontré le Gouvernement de la République du Soudan du Sud, des représentants des partis politiques de l'opposition et des principaux groupes de parties prenantes, dont ceux qui représentent les femmes et les jeunes. Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur ferme soutien au processus de paix au Soudan du Sud et ont exhorté les parties à l'Accord revitalisé à résoudre les questions de fond en suspens afin de permettre la formation pacifique d'un gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé avant la date limite du 12 novembre 2019.

### **Treizième réunion consultative annuelle entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine**

Les 21 et 22 octobre, l'Afrique du Sud a dirigé la mission du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, où les membres du Conseil ont participé à la treizième réunion consultative annuelle conjointe. Ils ont pu avoir un échange de vues avec les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine concernant l'évolution de la situation en Libye, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, ainsi que dans la région du Sahel. Il y a eu convergence sur un certain nombre de questions, tandis que sur d'autres, les membres se sont engagés à continuer d'œuvrer pour trouver un terrain d'entente.

Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité se sont également réunis dans le cadre du quatrième séminaire informel. Il a donné aux deux Conseils l'occasion d'avoir des échanges de vues sur des questions d'actualité en rapport avec les travaux et les mandats des deux institutions, notamment les mesures à prendre pour faire taire les armes à feu en Afrique d'ici 2020 ainsi que les modalités d'organisation de missions conjointes sur le terrain en Afrique. Les discussions ont fait émerger une série de propositions et d'idées émanant des membres des deux Conseils en vue d'améliorer l'efficacité de leur collaboration.

### **République centrafricaine**

Le 25 octobre, le Conseil a tenu une séance sur la situation en République centrafricaine, à laquelle il a examiné le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, publié sous la cote [S/2019/822](#). Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Mankeur Ndiaye. Celui-ci a demandé au Conseil de sécurité de renouveler le mandat de la MINUSCA, qui arrivait à son terme. Il a insisté sur l'importance du renouvellement du mandat et d'un soutien plus large de la part de la communauté internationale à un moment où le pays se trouvait dans une phase délicate, en pleine préparation des élections de 2020 et 2021. Il a appelé

l'attention sur les progrès réalisés dans l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, ainsi que sur les efforts menés par le Gouvernement pour étendre l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire. Il a cependant averti qu'il demeurait des problèmes importants, notamment s'agissant des violations des droits humains et de la violence perpétrée par certains groupes armés dans le nord-est du pays.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, et le Directeur du service de l'Union européenne chargé de l'approche intégrée pour la sécurité et la paix, Stefano Tomat, ont également informé le Conseil de leurs travaux, depuis Addis-Abeba et Bruxelles respectivement, par visioconférence. Dans son exposé au Conseil, M. Chergui s'est félicité de la coopération menée au niveau régional pour rapatrier quelque 350 000 réfugiés entre janvier et septembre 2019 et a demandé instamment aux parties prenantes de rester attentives à la situation humanitaire dans le pays. M. Tomat a quant à lui exposé l'avis de l'Union européenne sur certaines questions auxquelles le Gouvernement devait s'atteler, notamment la justice transitionnelle et le renforcement de l'intégration de la société civile, des partis politiques, de l'armée et des femmes dans le processus de paix. Il a indiqué que l'Union européenne souhaitait en outre voir le déploiement d'un plus grand nombre d'Unités spéciales mixtes de sécurité, soulignant que le processus de démobilisation, désarmement, contrôle des antécédents et formation des combattants était indispensable. Parmi les contributions des membres du Conseil, les trois membres africains ont estimé que les sanctions imposées à la République centrafricaine devaient être levées.

## Somalie

Le 25 octobre, le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, Marc Pecsteen de Buytsverve, a informé le Conseil de sécurité des travaux du Comité pour la période du 27 juin au 25 octobre 2019. Il a fait siennes les conclusions présentées au début du mois par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui notait certains progrès en Somalie sur les fronts politique, économique et humanitaire et celui de la sécurité, ajoutant toutefois que le pays restait vulnérable à un nouveau choc climatique ou à une escalade du conflit. Il a également repris les conclusions présentées au début du mois par le Groupe d'experts sur la Somalie, notant le risque que continuaient de représenter les activités des Chabab pour la Somalie et, plus largement, pour la région. Le Groupe avait encouragé les États Membres à adopter des sanctions ciblées afin de dissuader les comportements destructeurs en Somalie, notamment de la part des trafiquants d'armes, des trafiquants de charbon de bois, des financiers du terrorisme et des auteurs de troubles politiques. Dans son exposé, le Président du Comité a en outre souligné la nécessité de rationaliser, d'actualiser et de simplifier l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, et d'empêcher l'importation de composants et de précurseurs chimiques que les Chabab pouvaient utiliser pour construire des engins explosifs improvisés. Il a appelé l'attention sur les conclusions présentées au Comité par le Chef du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, qui avait décrit des liens complexes entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme en Somalie, du fait des relations qu'entretenaient les Chabab et les organisations criminelles. Plusieurs membres du Conseil de sécurité ont réagi en exprimant leur préoccupation quant au manque de coopération entre le Gouvernement somalien et le Groupe d'experts, sonnante l'alarme sur les conséquences d'une telle inaction pour la paix et la sécurité régionales.

## Burundi

Le 30 octobre, les membres du Conseil ont entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi et ancien Président du Burkina Faso, Michel Kafando, et du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jürg Lauber. A également participé à la séance le Représentant permanent du Burundi, qui a fait une déclaration au nom de son gouvernement. Pendant la séance, l'Envoyé spécial a annoncé que son mandat était arrivé à son terme et présenté un bref résumé des travaux qu'il avait mené à bien au cours des deux dernières années. Tous les membres du Conseil l'ont remercié de ses efforts et de son travail avec les parties prenantes burundaises et ont accueilli avec satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général. Dans son exposé, l'Envoyé spécial a qualifié la situation au Burundi de tendue, faisant état de violations continues des libertés civiles. Toutefois, il a salué certaines initiatives positives prises par le Gouvernement en faveur d'élections pacifiques ouvertes à tous. En ce qui concerne le dialogue interburundais, l'Envoyé spécial a décrit un processus au point mort, faute de volonté politique. Dans son exposé, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a quant à lui donné un aperçu des travaux de la formation, mettant en avant la volonté partagée par tous ses membres de voir aboutir les élections de mai 2020 et soulignant qu'un environnement politique sain était nécessaire pour éviter un ralentissement du développement socioéconomique. Les réactions des membres du Conseil de sécurité ont mis au jour une divergence de vues sur la situation. Si certains membres ont critiqué le Gouvernement burundais au motif qu'il serait responsable d'actes de répression politique et de violations des droits humains, d'autres ont estimé que la situation au Burundi ne constituait pas une menace pour la paix et la sécurité internationales, demandant une nouvelle fois que le Conseil de sécurité ne soit plus saisi de la question.

## Moyen-Orient

### La situation au Moyen-Orient

Le 8 octobre, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2019/12) dans laquelle il a salué l'annonce, par le Secrétaire général, d'un accord sur une commission constitutionnelle syrienne qui serait crédible, équilibrée et inclusive, placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève. L'accord avait été conclu entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et la Commission syrienne de négociation le 23 septembre 2019. Dans la déclaration de son président, le Conseil a affirmé que la création de cette commission constitutionnelle, qui serait dirigée et contrôlée par les Syriens, devait marquer le début d'un processus politique visant à mettre fin au conflit syrien conformément aux dispositions de sa résolution 2254 (2015) et dans le plein respect des aspirations légitimes de tous les Syriens.

Le 16 octobre, le Conseil a tenu des consultations sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) dans le Golan arabe syrien. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a informé le Conseil de ses travaux, sur la base du rapport trimestriel du Secrétaire général sur la FNUOD. Ainsi, le Conseil a appris que la situation était restée relativement stable, le cessez-le-feu étant maintenu malgré un environnement tendu. Le Secrétaire général adjoint a souligné que la FNUOD jouait un important rôle de liaison, notamment pour ce qui était de désamorcer les tensions liées à l'érection de barrières de barbelés à lames par Israël. Il a informé le Conseil que la violation persistante de la ligne de cessez-le-feu et les munitions non explosées compromettaient la sécurité des forces des Nations Unies. Il

a également demandé que les forces des Nations Unies puissent se déplacer en toute sécurité et sans entrave dans la zone de séparation. Il a indiqué que le redéploiement complet de la FNUOD vers le secteur bravo de la zone de séparation se poursuivait, la Force s'étant réinstallée dans plusieurs postes du sud et de l'ouest de la zone de séparation. Il a été noté que le Département des opérations de paix réalisait une étude des capacités militaires pour faire le point sur les besoins militaires de la FNUOD.

Le 17 octobre, le Conseil a tenu sa séance d'information mensuelle et des consultations sur la situation au Yémen. Il a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock. L'Envoyé spécial a fait état d'avancées positives, notamment des signes d'une plus grande volonté de coopérer de la part des parties, les progrès réalisés pour faciliter l'acheminement de pétrole, dont le besoin se faisait terriblement sentir, et la libération de 290 détenus par les houtistes d'Ansar Allah. Il a informé le Conseil qu'il avait invité les parties à se réunir dès que possible avec l'Organisation et ses partenaires, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, pour reprendre les discussions relatives à de nouvelles libérations, comme le prévoyait l'Accord de Stockholm de décembre 2018. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a informé le Conseil que l'accès humanitaire restait difficile, en particulier dans le nord, en raison des restrictions imposées par Ansar Allah, qui avait également expulsé certains membres du personnel des Nations Unies et refusé l'entrée à d'autres. Dans leurs observations, les membres du Conseil ont continué à demander l'application de l'Accord de Stockholm et se sont félicités des contributions que l'Arabie saoudite, le Koweït et les Émirats arabes unis avaient faites pour financer l'aide humanitaire au Yémen. Ils se sont également félicités de ce que les houtistes aient annoncé la fin des attaques frontalières contre l'Arabie saoudite au titre des mesures de confiance et ont demandé à toutes les parties de faire preuve de retenue et de s'employer à trouver une solution politique au conflit. La plupart des membres du Conseil de sécurité ont par ailleurs salué les efforts de médiation en cours et exprimé l'espoir qu'un accord serait conclu, alors que les pourparlers conduits par l'Arabie saoudite se poursuivaient à Djedda.

Le 24 octobre, le Conseil a tenu sa séance d'information mensuelle sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont entendu des exposés présentés par la Sous-secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Ursula Mueller, le Sous-secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, Mohamed Khaled Khiari, et la Directrice du Service de la lutte antimines du Département des opérations de paix, Agnès Marcaillou.

### **Israël/Palestine**

Le 28 octobre, le Conseil de sécurité a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, l'a informé de ses travaux. Il a indiqué que la situation sur le terrain continuait de se détériorer, sans perspectives de négociations finales ni d'une solution à deux États à brève échéance. L'occupation et la colonisation illégales s'étaient poursuivies, Israël progressant dans la mise à exécution de nouveaux projets de logements dans la zone C de la Cisjordanie (sur laquelle Israël maintient un contrôle quasi exclusif, notamment en matière de maintien de l'ordre, de planification et de construction) et procédant à la démolition de biens ou à la saisie de terres et de biens palestiniens. Le Coordonnateur spécial a affirmé une nouvelle fois que ces activités faisaient toutes obstacle à la paix. Il a également été dit que les actes de violence de la part des colons s'étaient poursuivis, en particulier en Cisjordanie, où des

agriculteurs palestiniens avaient été pris pour cibles pendant la récolte des olives. En ce qui concerne la situation dans la bande de Gaza, le Coordonnateur spécial a de nouveau souligné que la situation humanitaire demeurerait catastrophique. Il s'est par ailleurs félicité de ce que le Président Mahmoud Abbas ait annoncé à l'Assemblée générale son intention de fixer une date pour les élections dans un avenir proche. La plupart des membres du Conseil de sécurité et des États Membres qui se sont exprimés se sont de nouveau déclarés favorables à une solution à deux États comme seule voie viable vers la paix dans la région et condamné l'expansion continue des colonies illégales dans le Territoire palestinien occupé. Ils ont également exprimé leur soutien à l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et au rôle important qu'il jouait en particulier dans la bande de Gaza.

### **République arabe syrienne (armes chimiques)**

Le 11 octobre, le Conseil de sécurité a tenu sa séance mensuelle sur l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, qui a fait état de progrès limités depuis la précédente séance sur la question, le 4 septembre 2019. Elle a indiqué que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, par l'intermédiaire de son directeur général, avait renouvelé son engagement à continuer de travailler avec le Gouvernement de la République arabe syrienne pour régler toutes les questions en suspens, y compris les cas signalés d'utilisation d'armes chimiques. Elle a fait savoir qu'une rencontre était prévue entre les deux parties du 14 au 21 octobre 2019.

## **Europe**

### **Chypre**

Le 9 octobre, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner la situation à Chypre dans le contexte d'informations laissant penser que le Gouvernement turc avait l'intention d'ouvrir un consulat général dans le secteur de Varosha, selon un échange qui se serait tenu entre des responsables turcs et chypriotes turcs. Au cours des consultations, il a été demandé instamment à toutes les parties chypriotes de reprendre le dialogue afin de trouver une solution à cette situation ainsi qu'aux autres problèmes qui entravaient le règlement de la crise politique chypriote dans son ensemble. Après la séance, le Conseil a rappelé dans une déclaration à la presse l'importance que revêtait le statut de Varosha, défini dans des résolutions antérieures, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), et redit qu'aucune action contraire à ces résolutions ne devait être entreprise concernant Varosha. Il a également réaffirmé la résolution 2483 (2019) et rappelé qu'il importait de parvenir à un règlement durable, global et juste, fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme le prévoyaient ses résolutions sur la question. Dans sa déclaration à la presse, il a par ailleurs demandé aux parties de dialoguer dans un esprit constructif, en étant conscientes que le temps pressait, et invité les dirigeants à adopter et à mettre en œuvre de nouvelles mesures de confiance, tout en exhortant les parties et tous les participants concernés à s'abstenir de toute action ou de tout propos susceptible de compromettre les chances de parvenir à une solution.

### **Kosovo**

Le 31 octobre, le Conseil de sécurité s'est réuni pour une séance d'information sur la situation au Kosovo. Les membres du Conseil ont entendu un exposé du

Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), Zahir Tanin. Le Représentant spécial a informé le Conseil des récentes élections législatives, qui se sont déroulées dans un contexte politique très divisé et conflictuel. Il a noté que les résultats préliminaires donnaient vainqueurs les deux principaux partis d'opposition, qui étudiaient les options en vue d'une coalition. En outre, les zones à majorité serbe du Kosovo avaient enregistré le plus fort taux de participation de ces dernières années, faisant état d'une dynamique de participation active de cette communauté aux élections au Kosovo. Dans son exposé, le Représentant spécial a également donné des informations sur un problème de sécurité survenu le 28 mai 2019, au cours duquel deux membres du personnel de la MINUK avaient été arrêtés par la police du Kosovo. Certains membres du Conseil ont estimé que tous les objectifs fixés dans la résolution [1244 \(1999\)](#) au titre du mandat de la Mission avaient été atteints et fait valoir que le pays n'avait plus besoin d'une mission de maintien de la paix. D'autres membres ont toutefois fait part de leur malaise vis-à-vis de la situation politique actuelle et exprimé la crainte qu'en cas de retrait de la MINUK le Kosovo ne sombre dans l'anarchie.

## **Amériques**

### **Colombie**

Le 10 octobre, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner la situation en Colombie et l'évolution de l'application de l'accord de paix. À l'issue de la séance et des consultations, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse, déplorant l'annonce faite peu de temps auparavant par un groupe d'anciens dirigeants du groupe rebelle des Forces armées révolutionnaires de Colombie concernant la reprise de leurs activités armées. Le Conseil s'est félicité de ce que le Gouvernement, la Force alternative révolutionnaire du peuple et d'autres partis politiques, ainsi que la société civile, aient immédiatement condamné cette décision. Il a renouvelé son soutien total et unanime au processus de paix en Colombie et aux travaux de la Mission de vérification des Nations Unies.

### **Haïti**

Le 15 octobre, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la situation en Haïti au cours duquel il a examiné la transition de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti vers une mission politique spéciale à compter du 16 octobre 2019. Il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, nouvelle Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, Helen La Lime, qui faisait fond sur le rapport du Secrétaire général en date du 9 octobre 2019 ([S/2019/805](#)). La Représentante spéciale du Secrétaire général a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation politique et économique et en matière de sécurité dans le pays. Le Conseil a par ailleurs entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, qui a fait le point sur les crises complexes qui touchaient le pays. Les membres du Conseil ont souligné que les parties prenantes haïtiennes devaient s'investir dans un dialogue national ouvert à tous pour sortir de l'impasse politique, et insisté sur la nécessité urgente de remédier à la détérioration des conditions humanitaires en Haïti par une action coordonnée du Gouvernement haïtien et de la communauté internationale.

## Questions thématiques

### Les femmes et la paix et la sécurité

Le 29 octobre, le Conseil de sécurité a tenu son débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, au cours duquel il a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité, en particulier la résolution 2122 (2013), ayant demandé des informations actualisées sur les avancées, les difficultés et les lacunes observées dans tous les domaines de l'action relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. La séance a débuté par l'adoption à l'unanimité de la résolution 2493 (2019), présentée par l'Afrique du Sud. Dans cette résolution, le Conseil a demandé aux États Membres d'appliquer pleinement les dispositions de toutes ses résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité et les a exhortés à assurer et à faciliter la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes des processus de paix. Le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général, de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Phumzile Mlambo-Ngcuka, de l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop, et de représentants de la société civile. Des ministres des pays ci-après ont également pris la parole : Allemagne (au nom du Groupe des amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique), Norvège (au nom des pays nordiques), Suède, Guatemala, Libéria, République de Corée et Afrique du Sud. Tous les membres du Conseil de sécurité, ainsi qu'un grand nombre d'États Membres, ont fait des déclarations favorables à l'action relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. En raison d'une longue liste d'orateurs, le débat s'est conclu lors d'une séance tenue le 4 novembre, sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

### Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 30 octobre, le Conseil a tenu une séance sur le thème de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en procédant à l'examen du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2019/759). Il a entendu un exposé par visioconférence de la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Hanna Tetteh. Dans son exposé, la Représentante spéciale a passé en revue plusieurs mécanismes de coopération entre les deux organisations prévus par le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, notamment les visites conjointes sur le terrain entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et les efforts de collaboration sur toute une série de questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique. Elle a indiqué qu'il restait des défis à relever, notamment s'agissant du financement des opérations de paix de l'Union africaine. L'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Fatima Mohammed, a également fait un exposé, dans lequel elle a mis en lumière les collaborations positives entre les deux organisations, qui contribuaient à faire avancer les objectifs de paix et de sécurité sur le continent. Dans leurs observations, les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la relation positive de coopération et de collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de

l'Union africaine et des initiatives menées dans ce cadre, et ont souhaité que cette relation s'approfondisse au titre du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

### **Séance privée : exposé du Président de la Cour internationale de Justice**

Le 31 octobre, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée sur l'exposé annuel du Président de la Cour internationale de Justice. Cette séance a donné lieu à un échange de vues entre les membres du Conseil de sécurité et le Président de la Cour, le juge Abdulqawi Ahmed Yusuf, sur le concept de « menace contre la paix et la sécurité internationales » et son évolution dans la pratique du Conseil de sécurité et de la Cour.

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

Le 3 octobre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2491 \(2019\)](#), qui a reconduit pour un an l'autorisation existante donnée aux États Membres de l'Organisation de visiter les navires en haute mer au large des côtes libyennes s'ils avaient des motifs raisonnables de penser qu'ils étaient utilisés aux fins du trafic de migrants ou de la traite d'êtres humains.

### **Non-prolifération**

Le 8 octobre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la République populaire démocratique de Corée au titre des questions diverses, après les consultations sur le Mali. Au cours de ces consultations, le Conseil a entendu un exposé du Sous-secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, Mohamed Khiari, et les débats ont porté sur le lancement, par la République populaire démocratique de Corée, d'un missile depuis un sous-marin, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De manière générale, les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait condamner d'une seule voix cette violation des résolutions et demandé que les négociations entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée reprennent de toute urgence.

### **Séance récapitulative informelle**

Le 31 octobre, le Président du Conseil de sécurité a tenu une séance récapitulative avec les États Membres de l'Organisation.

---